

COMMUNE D'ARDOIX

CONSEIL MUNICIPAL COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 9 SEPTEMBRE 2019 A 20 H

Loreline Pastor, adolescente habitant sur la commune est venue témoigner concernant sa participation au championnat de street luge qui a eu lieu du 6 au 10 juillet à Barcelone. Ce championnat restera, pour elle, une formidable expérience, forte de rencontres internationales.

- AMENAGEMENT TRAVERSEE DE CHAMAS

Sylvie Bonnet fait part de retours d'habitants mécontents concernant les plateaux ralentisseurs (qui ont été modifiés). Elle rappelle que ceux-ci ont été validés par le Conseil Départemental et l'entreprise en charge des travaux. Le marquage au sol ainsi que la pose des panneaux signalisant ces nouveaux aménagements seront effectués prochainement. Le conseil départemental a confirmé que le goudronnage situé de part et d'autre du hameau de Chamas sera également intégré au programme départemental rapidement.

Une annexe modificative du SDE 07 (relative à l'éclairage public à Chamas) est à accepter concernant un montant de 570 € inférieur au montant du coût total. Le conseil municipal valide ce montant.

Sylvie Bonnet laisse ensuite la parole à deux personnes du public, riverains du chantier, qui ne sont pas satisfaites de ces aménagements. Madame la Maire répond qu'aucune autre solution n'a été trouvée face à la vitesse de circulation et que les travaux ont été initiés au préalable à leur demande.

- DEMISSION D'UN CONSEILLER MUNICIPAL

Madame la Maire informe l'ensemble du Conseil Municipal que David Bourret a démissionné du conseil. Cette décision a été communiquée à la Sous-préfecture.

- AGRANDISSEMENT DU DEPOT COMMUNAL

Sylvie Bonnet rappelle au conseil municipal qu'une procédure adaptée a été mise en place pour les travaux de l'agrandissement du dépôt communal.

Après présentation des offres et analyse, le conseil municipal approuve le choix des entreprises suivantes

- Entreprise DSN à Saint Romain d'Ay : 11 474.75 € HT
- Entreprise VERT Eric à Colombier le Vieux : 41 053.96 € HT
- Entreprise ERCM à Annonay : 60 000.00 € HT
- Entreprise Muret Métal Concept à Ardoix : 5 795 € HT

Soit un total de 118 323.71 € HT.

D'autre part, le conseil municipal retient la société Dekra Industrial à Valence (26) pour les missions de Contrôle Technique et Sécurité et Protection de la Santé.

-AMENAGEMENT D'UN LOCAL BUVETTE – SANITAIRES ET LOCAL BOULES

Le conseil municipal retient la société ATEC BFV à Annonay (07) pour la mission Sécurité et Protection de la Santé pour les travaux d'aménagement d'un local buvette, sanitaires et local boules. Une rencontre avec les associations a eu lieu dans l'objectif de faire effectuer la maçonnerie par les membres des associations afin d'en diminuer le coût.

- PANNEAU LUMINEUX

Le Conseil Municipal décide (à 11 voix pour et 2 abstentions) de retenir le devis de l'entreprise ID System à Brignais (69) pour l'achat d'un panneau d'information lumineux d'un montant de 8 247 € HT.

- PROJET PANNEAUX PHOTOVOLTAIQUES

Antoine Gaches informe les conseillers du projet de panneaux photovoltaïques mené par Annonay Rhône Agglo. Des toitures ont été proposées pour la commune : école publique (2 toitures), mairie, dépôt communal et salle des fêtes.

Une délibération est prise à l'unanimité pour la mise à disposition de ces toitures communales.

- TRANSFERT DE LA COMPETENCE OPTIONNELLE « CREATION, ENTRETIEN ET EXPLOITATION DES INFRASTRUCTURES DE CHARGE NECESSAIRES A L'USAGE DES VEHICULES ELECTRIQUES OU HYBRIDES RECHARGEABLES (IRVE) »

Le SDE assure la mise en place d'un service public départemental d'infrastructures de recharge pour les véhicules électriques et hybrides rechargeables. Le Comité syndical a décidé la mise en place d'une délégation de service public pour la gestion de ce service à compter de l'année 2020, et ce pour une durée de 8 ans. Le périmètre géographique de cette délégation de service public doit être déterminé au lancement et celui-ci sera figé pendant toute la durée du contrat. Le Conseil Municipal décide de répondre favorablement sachant que l'installation d'une infrastructure sur le territoire ne pourra être garantie car les implantations seront proposées par un délégataire.

- BATIMENTS COMMUNAUX

Sylvie Bonnet informe que les logements au dessus de la cantine et du salon de coiffure ont été reloués. Le Conseil Municipal valide les dossiers des nouveaux locataires.

Concernant le local des kinésithérapeutes, suite au départ de France Drevon, Marie Sargier, Cédric Marcoux et Vincent Cavelier de Mocomble signeront un nouveau bail à compter du 1^{er} octobre 2019.

Quant au centre de soins, le conseil municipal accepte (à la majorité) de réduire le préavis stipulé dans le bail pour un départ au 15 octobre 2019.

- ECOLES

Le Conseil Municipal décide de retenir le devis du Monde du Multimédias à Annonay pour l'achat de trois tablettes pour l'école publique d'un montant de 761.70 € TTC.

Il délibère également et décide de rembourser à l'OGEC les cours d'anglais des années 2016/2017 et 2017/2018. En contrepartie, une subvention du même montant sera versée au Sou de l'école publique pour des activités extrascolaires.

- VOIRIE

Le Conseil Municipal décide l'achat de trois panneaux neutres pour les lieux suivants : les jardins du Héron, Quintron et le Parc de la Clairière.

Le panneau d'interdiction de stationner situé au carrefour de la route de Minodier et de la rue de l'école publique sera déplacé et fixé sur un mur en dessous du cimetière afin de faciliter le passage des véhicules au niveau des voies communales.

Concernant un projet d'aménagement d'un accès piétonnier permettant de faciliter l'accès aux écoles par la rue du Théâtre, une négociation va débiter avec les propriétaires.

Sylvie Bonnet fait part du compte rendu des échanges liés au lancement du nouvel accord-cadre voirie réalisé par Annonay Rhône Agglo qui consiste à former un groupement de commandes en vue de la passation d'un marché portant sur des travaux de voirie.

Il convient de désigner un membre titulaire et un membre suppléant qui feront partie de la commission en charge de ce dossier au niveau de l'agglo.

Alexis Rissoan propose d'être titulaire. Christophe Malsert accepte d'être suppléant.

Le Conseil Municipal accepte ces candidatures et valide la convention de groupement de commandes.

- RECENSEMENT DE LA POPULATION EN 2020

Il aura lieu du jeudi 16 janvier au samedi 15 février 2020.

Emmanuelle Poulénard a été désignée en tant que coordonnateur communal pour gérer l'opération recensement. Trois personnes au titre d'agents recenseurs interviendront au moment de la collecte.

- SUBVENTIONS

Suite à la délibération du 11 avril 2019 accordant une subvention annuelle à l'association Sport et Loisirs, le Conseil Municipal décide d'octroyer une aide complémentaire de 200 € à cette association au vu du rayonnement de ses activités sur toute la commune.

Quant au comité des fêtes, Evelyne Deygas informe qu'il a également besoin du soutien du conseil municipal et qu'il convient d'engager une réflexion par rapport à leur local actuel (qui est difficile d'accès) ainsi qu'à la recherche de bénévoles.

- URBANISME

. Extension ligne téléphonique au lieu-dit Manoha

Madame la Maire indique que l'opération de dissimulation des réseaux de distribution d'électricité et celle d'enfouissement coordonné des réseaux de télécommunications au lieu-dit « Manoha » concernent deux maîtres d'ouvrage :

- Le SDE pour les travaux sur le réseau de distribution d'électricité ;
- La collectivité pour les travaux d'enfouissement des réseaux de télécommunications.

Le Conseil Municipal approuve les modalités techniques, administratives et financières de la convention de maîtrise d'ouvrage du SDE07.

- DIVERS

REMBOURSEMENT SOLDE ASSURANCES VEHICULES

Antoine GACHES fait part d'un chèque correspondant au remboursement des sommes trop perçues pour les contrats véhicules par les assurances vu la rupture de contrat.

Le conseil municipal accepte ce chèque.

INSCRIPTIONS ET GRAFFITIS SUR LA ROUTE DEPARTEMENTALE

Une personne du conseil départemental s'est rendue sur les lieux afin d'envisager le nettoyage de ces graffitis. Dans un souci budgétaire, le conseil départemental a décidé de repeindre, sur les graffitis, en couleur « roche » afin d'effacer ceux-ci.

NOUVEAUX HABITANTS

Une rencontre des nouveaux habitants arrivés sur la commune depuis deux ans est prévue le vendredi 27 septembre à 19 heures.

PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL

La prochaine séance du conseil municipal est fixée le mardi 8 octobre à 20 heures.